

COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

Le 23 mars 2017 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

Présents : MM. BIRRAUX, BOUTRY, FLORES, JOBLIN, LAFUMA, VERGET, Mmes ASCONE, DEFRANCE, GIACOMINO, MAILLOT, PUYOU, REICHART

Madame Christelle DEFRANCE est élue secrétaire de séance.

Absents excusés : Messieurs DOMANGE et DURUISSEAU

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 19 janvier 2017, le Maire ouvre la séance :  
Félicitations à Françoise Maillot pour son titre de championne de France en club (St Vallier).

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

05-2017 : Vote du compte administratif 2016 – Budget général

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents du compte administratif 2016 pour le budget principal.

• <b>Budget Principal</b>		
<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section investissement</i>
- Recettes 2016 :	653 195.55€	172 156.87€
- Dépenses 2016 :	403 678.46€	355 723.24€

*Résultat définitif : 116 513.17€*

Décision prise à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents.

06-2017 : Vote du compte administratif 2016 – Budget assainissement

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents du compte administratif 2016 pour le budget assainissement.

• <b>Budget assainissement</b>		
<i>Section fonctionnement</i>		<i>Section investissement</i>
- Recettes 2016 :	68 154.40€	115 438.64€
- Dépenses 2016 :	39 489.55€	24 205.00€

*Résultat définitif : 119 898.49€*

07-2017 : Vote du Compte de Gestion 2016 – Budget principal

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents du compte de gestion 2016 pour le budget principal établi par Mme Isabelle COLOMB.

08-2017 : Vote du Compte de Gestion 2016 – Budget assainissement.

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents du compte de gestion 2016 pour le budget assainissement établi par Mme Isabelle COLOMB.

09-2017 : Affectation du résultat 2016 – Budget principal.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents pour l'affectation du résultat relatif au budget principal :

- o Affectation Budget principal : 167 252.14 €

10-2017 : Affectation du résultat 2016 – Budget assainissement.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents pour l'affectation du résultat relatif au budget assainissement :

- o Affectation Budget assainissement : 0€

11-2017 : Vote des Subventions 2017

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents pour l'attribution des subventions aux associations à savoir :

> Association culturelle	: 300€
> La Boule servoise	: 300€
> Les Servois sans souci	: 300€
> FCLS	: 380€
> Les Amis du Vieux Serves	: 100€
> ACCA	: 100€
> Amicale des Sapeurs Pompiers	: 230€
> Croix Rouge	: 76€
> Ligue contre le cancer	: 76€
> Les Resto du cœur	: 100€
> Sou des Ecoles	
▪ Subvention annuelle	: 900€
▪ Projet culturel école	: 1 000€
> CCAS	: 3 000€

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents.

12-2016 : Tarifs communaux

- > Location salle des fêtes - pas de changement
- o Tarif servois été : 180€
- o Tarif Servois hiver : 240€

- o Tarif non servois été : 340€
- o Tarif non servois hiver : 400€
- o Forfait chauffage : 60€
- o Forfait nettoyage : 50€
- o Caution : 500€

➤ Part communale assainissement : pas de changement

- o Abonnement mensuel : 1.75€
- o M3 assaini : 0.286€

➤ Tarif cimetières – pas de changement

- o Concession trentenaire place simple : 140€
- o Concession cinquantenaire place simple : 190€
- o Concession trentenaire place double : 280€
- o Concession cinquantenaire place double : 380€
- o Colombarium trentenaire : 620€

➤ Tarif branchement : pas de changement

- o Maison neuve : 2250€
- o Maison ancienne : 600€
- o Immeuble neuf par logement : 1200€
- o Immeuble ancien par logement : 400€

Décision prise à l'unanimité des personnes présentes

13-2017 : SDED – Enfouissement pour projet Espace d'animation culturelle et rurale.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents pour l'effacement et la fiabilisation des réseaux vers la salle des fêtes et la gare pour un montant relatif à la part communale de 7 590.66€

14-2017 : Opposition au transfert de compétence PLU à la communauté d'agglomération Hermitage-Tournois – Herbasse – Pays de Saint-Félien

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (dite loi ALUR) modifie dans l'article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération.

La loi donne désormais aux E.P.C.I. la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la Loi, pour les Intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération dans les trois mois précédant le terme du délai d'application », c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

La commune de Servès-sur-Rhône, attachée à conserver sa compétence en matière d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme, s'oppose au transfert de cette compétence à la communauté d'Agglomération ARCHE.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents.

15-2017 : Accord de principe sur l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Territoire « Doux, Mitalan, Veaune, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère »

Mise en place d'un programme d'actions sur la période 2017-2019 et 2020-2022 intégré au contrat rivière avec notamment la mise en place de puits d'infiltration et de chaussée filtrante et la reprise du ruisseau des Barres.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

16-2017 : ERA – Choix des entreprises pour les lots 1 et 2

Le Conseil Municipal valide le choix de la commission d'appel d'offre pour les entreprises retenues pour la restructuration et l'extension de l'espace d'animation rural et culturel à savoir :

- Lot n°1 – Démolition – Désamiantage – Terrassement : SARL des Lites BOISSET JM : 25 225.00€ HT
- Lot n°2 – Soutènement – Parois Berlinoises: RHONE ALPES FONDATIONS : 33 332.08 € HT

Approbation à l'unanimité des membres présents.

17-2017 : Procédure de déclassement du domaine public routier national au profit du domaine public communal.

Mise en place d'une procédure de déclassement du domaine routier national au profit du domaine public communal

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents.

Questions diverses

➤ Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2001 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :

- o L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
- o L'inscription aux examens et concours.
- o L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

